

**COMMUNE DE SORNAC**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2024 A 18H00**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sornac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOGE Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024

Présents : Jean-François LOGE, Geneviève ORLIANGE, Paul BELLENGER, Danièle CHAUSSADE, Isabelle MICHELON-NATTERO, Joelle DEZALY et Gisèle PASQUET.

Absents excusés : Valentin PAILLARD, Anna GAILLARD, Alexandra COIFFARD et Joel PETIT.

Mme Anna GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève ORLIANGE  
M. Valentin PAILLARD donne pouvoir à Mme Danièle CHAUSSADE  
M. Joel PETIT donne pouvoir à Mme Joelle DEZALY.

Secrétaire de séance : Paul BELLENGER

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024**

- Approbation du procès-verbal

**PARTIE 1 : BUDGETS 2023**

**1/ COMPTES DE GESTION**

Budgets : Principal, Caisse des écoles, Terrains à bâtir aux Bouyges  
Eau-assainissement, Station-service et Pompes funèbres

**2/ COMPTES ADMINISTRATIFS**

Budgets : Principal, Caisse des écoles, Terrains à bâtir aux Bouyges  
Eau-assainissement, Station-service et Pompes funèbres

**3/ AFFECTATIONS DU RESULTAT**

Budgets : Principal, Caisse des écoles  
Eau-assainissement, Station-service et Pompes funèbres

**PARTIE 2 : PROJETS EN 2024**

**4/ MONT LA PINTE – CESSION A LA COMMUNE DE L'ASSIETTE D'UN CHEMIN**

- Division de la parcelle cadastrée Section A n°496

**5/ LOCAL INDUSTRIEL / GARAGE – AMENAGEMENT D'UNE PORTE A L'EXTERIEUR DU BATIMENT**

- En vue d'avoir un local cloisonné accessible par l'extérieur

**PARTIE 3 : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE**

**6/ POUR LE DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS DES BATIMENTS COMMUNAUX**

**7/ POUR LE PLONGEOIR A L'ETANG DE CHAUX**

**8/ QUESTIONS DIVERSES**

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Ouverture de séance, M. le Maire informe que la séance sera enregistrée.

M. Paul BELLENGER est désigné secrétaire de séance – Il fait un point sur les présents, les absents, les excusés, les pouvoirs.

M. le Maire revient sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 29/01/2024.

En effet, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 28/02/2023, deux élus ont émis une question et une remarque concernant le procès-verbal de la réunion du 29/01/2024. La question a été posée par M. Paul BELLENGER qui souhaitait avoir plus d'informations sur le mode de rémunération, le calcul du montant des cotisations des adhérents au groupement d'achat d'énergie 2026-2029 prévu dans la convention avec le Département.

M. LE Maire : « Nous avons posé la question au Conseil Départemental et je vais vous lire la réponse obtenue » :

Le montant de la cotisation est indiqué dans la convention constitutive du groupement (article 9.2). Elle s'élèverait pour Sornac à hauteur de 158 €/an (0.7 x consommation de référence) annuellement. Réponse de M. François ESTRADE, Responsable Service Transition énergétique.

La remarque est celle de Mme Joelle DEZALY qui souhaitait que soit rectifié le fait que la désignation des représentants du Conseil Municipal qui participent aux réunions des commissions organisées par Haute Corrèze Communauté sont bien des commissions thématiques de la communauté de communes et non des commissions communautaires. En effet, seul le Maire et son suppléant participent aux commissions communautaires.

Cette nuance sémantique qui a son importance est modifiée sur le procès-verbal après confirmation par l'intercommunalité.

Le Maire rappelle que le procès-verbal du 29/01/2024 a été approuvé en séance du 28/02/2024.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	11	11	11	0	0

### Le procès-verbal de réunion du 28/02/2024

En ce qui concerne le Maire demande s'il y a des remarques ?

Mme Joelle DEZALY indique que le tableau des commissions communales reprenant une liste des travaux et achats à effectuer ne comprend pas le compte-rendu et la liste des travaux de la commission Ecole et la commission Travaux. M. le Maire accède à cette demande.

Mme Gisèle Pasquet indique qu'elle souhaite que sa remarque concernant les fermetures de l'agence postale communale (APC) apparaisse. Cette remarque et la réponse apportée par Mme Geneviève ORLIANGE sur ce point seront mentionnés.

Mme Joelle DEZALY souhaite que soit revue la formulation au sujet de la tarification des draps et des serviettes, nouvelle prestation proposée aux locataires des gîtes communaux. La formulation a été revue.

Mise au vote : POUR / CONTRE / ABSTENTION

Le procès-verbal est adopté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	7	3	10	10	10	0	0

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

## PARTIE 1 : BUDGETS 2023

### 1/ COMPTES DE GESTION

La secrétaire de mairie passe en revue les résultats budgétaires et d'exécution des six budgets de la commune à savoir : Le budget Principal et les budgets annexes : Caisse des écoles, Terrains à bâtir aux Bouyges, Eau-Assainissement, Station-service et les Pompes funèbres.

Les comptes de gestion 2023 dressés par le Comptable Public sont strictement identiques aux comptes administratifs 2023 tenus par l'ordonnateur.

Mme Joelle DEZALY souhaite savoir comment sont gérés les impayés. Mme ORLIANGE Geneviève lui répond que c'est la Trésorerie qui assure le suivi et la gestion des impayés. Ils ont un calendrier automatisé qui lance les relances. Elle en vient à demander quelques fois aux conseils municipaux d'approuver des admissions en non-valeur. En effet, le comptable public appartenant au réseau de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qui est seul compétent pour demander l'admission en non-valeur des créances dont il a constaté le caractère irrécouvrable.

Tous les comptes de gestion 2023 sont approuvés par le Conseil Municipal.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	7	3	10	10	10	0	0

### 2/ COMPTES ADMINISTRATIFS

Mme ORLIANGE Geneviève, 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge des Finances commente la note de présentation brève et synthétique des six budgets. Cette note sera annexée au présent procès-verbal.

#### Budget Principal

Au vu des chiffres, des questions sont posées pour avoir des explications, des précisions.

En ce qui concerne les charges générales du personnel, des données d'autres communes sont mentionnées afin de pouvoir comparer. Pourquoi ces communes ? Demande Mme Joelle DEZALY.

Ce choix pour avoir des données chiffrées sur des communes à peu près de notre taille, un peu plus grande et surtout des communes environnantes. Il s'agit des communes : La Courtine (79 hbs), Meymac (2510 hbs), Peyrelevade (841 hbs), Marcillac la Croisille (801 hbs).

M. Paul BELLENGER fait remarquer que le coût de l'éclairage public reste élevé : 47 000 € par an. L'an dernier, la collectivité a réglé 45 000 €. Le choix de l'extinction de certains lampadaires a permis de limiter l'envolée du coût.

Mme Geneviève ORLIANGE souligne le travail qui a été fait pour maîtriser les coûts globalement avec notamment l'alimentation, malgré l'augmentation du coût de la vie, tout comme le poste maintenance.

Mme Joelle DEZALY demande des informations sur une ligne budgétaire sur laquelle est inscrite « cadeau Julie et boîtes de rangement ». Elle veut savoir ce qu'il en est. Il s'agit d'une erreur d'intitulé.

Le Maire informe que le montant du cadeau a été intégralement remboursé par les Adjointes et lui-même et rappelle que cela fait plusieurs fois qu'il le dit.



Mme DEZALY ne comprend pas pourquoi au vu du montant des 44 000 euros de dépenses réalisées pour les travaux à l'étang de Chaux, cette dépense n'a pas été votée en réunion du Conseil Municipal. Concernant les dépenses effectuées pour l'aménagement de la plage et son poste de secours, nous sommes plutôt autour de 10 500 € qui devait être fait en régie. Les agents n'ont pas pu le réaliser car un des agents a été absent plusieurs mois. Plus la réparation du plongeoir, la commande de sable et achat peinture.

Mme ORLIANGE rappelle qu'en ce moment toutes les locations de la commune sont effectives excepté l'ancienne pharmacie. Ainsi, la commune prend en considération l'importance des revenus propres. Un vrai travail est mené par la municipalité afin de conforter voire développer les revenus propres sachant que la commune va perdre une partie des taxes sur les pylônes électriques, la location du bâtiment de l'agence postale communale avec le départ de La Poste non confirmée à ce jour pour 2024.

Mme Joelle DEZALY indique avoir une question de Sornacois sur les travaux annoncés dans les bulletins municipaux de mars et juillet 2023 comme à faire et qui ne sont pas effectués. Les travaux annoncés portent sur le photovoltaïque, la réfection du pont des Annouillards, les travaux de maçonnerie et menuiserie à l'école, l'aménagement de l'espace entre le restaurant et l'ancienne pharmacie, l'isolation des bâtiments publics, la dissociation des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, l'ossuaire.

M. le Maire lui répond que la collectivité est dans l'attente de deux propositions : le Département et le Syndicat de la Diège. Nous avons déjà trois propositions d'opérateur privées qui seront complétées avec ces deux en cours. Il lui propose ainsi qu'à tous les élus de venir interroger le Département lors de la réunion cantonale du 28 mars 2024 à Bugeat.

Il explique à ce moment, il n'y avait pas de programme d'attribution de subvention sur ces projets énoncés dans le bulletin municipal et que la collectivité suit de près ces dossiers de demande de subvention. Il y a donc un calendrier qui ne nous appartient pas et la collectivité en a conscience et reste vigilante. Par exemple, la commune de Sornac est éligible pour toucher des subventions pour les travaux de réfection du pont des Annouillards.

Mme Joelle DEZALY souhaite avoir un point sur les emprunts. Mme ORLIANGE donne verbalement les éléments clés des emprunts en cours. Un point écrit sera remis aux élus avec la distribution des documents budgétaires pour les budgets primitifs 2024.

Le compte administratif 2023 du budget Principal est adopté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	6	3	9	9	6	0	3

### Budget Eau- Assainissement

Il s'agit d'un budget qui fonctionne bien. Cependant, il serait transféré à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Dès à présent, toutes les actions sur ce budget doivent en tenir compte. La collectivité doit miser sur l'anticipation par rapport à ce transfert de compétences.

Le compte administratif 2023 du budget Eau-Assainissement est adopté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	6	3	9	9	9	0	0

Mme Orliange informe que les travaux importants de 2024 sur le réseau pour l'adduction d'eau aux Valettes et raccordements de deux administrés à l'assainissement pourra faire l'objet d'un emprunt et sera présenté au budget primitif.

### Budget Station-service

Les résultats sont encore fragiles. Mme ORLIANGE préconise d'attendre une année encore avant de prévoir une augmentation de la marge si besoin. Il y a eu cette année, des dysfonctionnements techniques. Le personnel a commencé à être affecté sur le budget. L'idée est de faire en sorte que les frais occasionnés par ce service soient couverts par les recettes. En 2023, il y a eu 13 remplissages des cuves au lieu des 16 remplissages de l'an dernier.

Le compte administratif 2023 du budget Station-service est adopté.

Le conseiller aux Décideurs locaux de la DDFIP se renseigne afin que soit mis en place des écritures de stocks pour ce budget.

M. le Maire pense qu'il faudra regarder très attentivement tous les budgets qui ne s'autofinancent pas.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	6	3	9	9	9	0	0

### Budget Pompes funèbres

Les agents communaux n'étant pas formés en la matière, les pompes funèbres sont les seuls à intervenir en matière funéraire.

Très peu de communes ont un budget annexe Pompes funèbres. A voir s'il est nécessaire de conserver ce budget en 2024.

Le compte administratif 2023 du budget Pompes funèbres est adopté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	6	3	9	9	9	0	0

### Budget Caisse des écoles

Très peu de communes ont un budget annexe Caisse des écoles. A voir s'il est nécessaire de conserver ce budget en 2024. Il serait intégré au budget Principal.

Le compte administratif 2023 du budget Caisse des écoles est adopté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	6	3	9	9	9	0	0

### Budget Terrains à bâtir

Ce budget n'a pas servi car il n'y a pas eu de ventes de lots et pas d'affectation des dépenses liés à ce lotissement.

Le compte administratif 2023 du budget Terrains à bâtir est adopté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	6	3	9	9	9	0	0

## **3 / AFFECTATIONS DU RESULTAT**

Mme ORLIANGE Geneviève présente les affectations du résultat des cinq budgets. Ils sont tous adoptés à l'unanimité. Il n'y a pas d'affectation du résultat du budget Terrains à bâtir aux Bouyges.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	7	3	10	10	10	0	0

## COMPTE ADMINISTRATIF

sornac

Exercice 2023

### Section de fonctionnement

		En Euros
Recettes année		1 183 639,12
Dépenses année		952 025,94
Résultat année		231 613,18
Affectation du résultat au c/1068		141 435,52 <i>compte 1068</i>
Résultats antérieurs		356 918,52 <i>c gestion virgin</i>
<b>Excédent cumulé</b>		<b>447 096,18</b>
<b>Déficit cumulé</b>		<b>0,00</b>

### Section d'investissement

Recettes année		232 060,74
Dépenses année		338 453,93
Résultat année		-106 393,19
Résultat reporté		-66 982,52 <i>c gestion 2022</i>
Résultat cumulé	<b>Déficit</b>	<b>173 375,71</b>
	<b>Excédent</b>	<b>0,00</b>

### Affectation du résultat de fonctionnement

**L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement**

Résultat excédentaire d'investissement		0,00
Résultat déficitaire d'investissement		173 375,71
Prise en compte des restes à réaliser :	*dépenses	48 648,00
	*recettes	18 369,00
excédent de financement réel		0,00
besoin de financement réel		203 654,71

<b>Affectation du résultat 2023</b>	<b>203 654,71</b>	<b>au 1068 (investissement)</b>
<b>Au Budget Primitif 2024</b>	<b>243 441,47</b>	<b>au 002</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF

CDE sornac

Exercice 2023

### Section de fonctionnement

		En Euros	
Recettes année		248,77	
Dépenses année			
Résultat année		248,77	
Affectation du résultat au c/1068			compte 1068
Résultats antérieurs		5 671,36	c gestion virgin
<b>Excédent cumulé</b>		<b>5 920,13</b>	
<b>Déficit cumulé</b>		<b>0,00</b>	

### Section d'investissement

Recettes année			
Dépenses année			
Résultat année		0,00	
Résultat reporté		18,07	c gestion 2022
Résultat cumulé	<b>Déficit</b>	<b>0,00</b>	
	<b>Excédent</b>	<b>18,07</b>	

### Affectation du résultat de fonctionnement

**L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement**

Résultat excédentaire d'investissement		18,07
Résultat déficitaire d'investissement		0,00
Prise en compte des restes à réaliser :	*dépenses	0,00
	*recettes	0,00
excédent de financement réel		18,07
besoin de financement réel		0,00

<b>Affectation du résultat 2023</b>		0,00	au 1068 (investissement)
<b>Au Budget Primitif 2024</b>		<b>5 920,13</b>	au 002

## COMPTE ADMINISTRATIF

EAUX sornac

Exercice 2023

### Section de fonctionnement

	En Euros	
Recettes année	232 213,43	
Dépenses année	208 988,64	
Résultat année	23 224,79	
Affectation du résultat au c/1068		compte 1068
Résultats antérieurs	352 414,25	c gestion virgin
<b>Excédent cumulé</b>	<b>375 639,04</b>	
<b>Déficit cumulé</b>	<b>0,00</b>	

### Section d'investissement

Recettes année	100 308,24	
Dépenses année	348 080,88	
Résultat année	-247 772,64	
Résultat reporté	241 120,98	c gestion 2022
Résultat cumulé	<b>6 651,66</b>	<b>Déficit</b>
	<b>0,00</b>	<b>Excédent</b>

### Affectation du résultat de fonctionnement

**L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement**

Résultat excédentaire d'investissement	0,00
Résultat déficitaire d'investissement	6 651,66
Prise en compte des restes à réaliser :	
*dépenses	0,00
*recettes	29 448,00
excédent de financement réel	22 796,34
besoin de financement réel	0,00

Affectation du résultat 2023	0,00	au 1068 (investissement)
Au Budget Primitif 2024	375 639,04	au 002



**COMPTE ADMINISTRATIF**  
STATION sornac

Exercice 2023

*Section de fonctionnement*

	En Euros	
Recettes année	714 646,12	
Dépenses année	660 269,71	
Résultat année	54 376,41	
Affectation du résultat au c/1068		compte 1068
Résultats antérieurs	-70 091,13	c gestion virgin
<b>Excédent cumulé</b>	<b>0,00</b>	
<b>Déficit cumulé</b>	<b>15 714,72</b>	

*Section d'investissement*

Recettes année	6 647,00	
Dépenses année		
Résultat année	6 647,00	
Résultat reporté	53 048,73	c gestion 2022
Résultat cumulé	<b>0,00</b>	<b>Déficit</b>
	<b>59 695,73</b>	<b>Excédent</b>

Affectation du résultat de fonctionnement

**L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement**

Résultat excédentaire d'investissement		59 695,73
Résultat déficitaire d'investissement		0,00
Prise en compte des restes à réaliser	*dépenses	0,00
	*recettes	0,00
excédent de financement réel		59 695,73
besoin de financement réel		0,00

Affectation du résultat 2023	0,00	au 1068 (investissement)
Au Budget Primitif 2024	-15 714,72	au 002

## COMPTE ADMINISTRATIF

PF sornac

Exercice 2023

### Section de fonctionnement

	En Euros	
Recettes année	416 25	
Dépenses année		
Résultat année	416 25	
Affectation du résultat au c/1068		compte 1068
Résultats antérieurs	3 404,32	c gestion virgin
<b>Excédent cumulé</b>	<b>3 820,57</b>	
<b>Déficit cumulé</b>	<b>0,00</b>	

### Section d'investissement

Recettes année		
Dépenses année	504 00	
Résultat année	-504 00	
Résultat reporté	306,17	c gestion 2022
Résultat cumulé	<b>Déficit 197,83</b>	
	<b>Excédent 0,00</b>	

### Affectation du résultat de fonctionnement

**L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement**

Résultat excédentaire d'investissement		0,00
Résultat déficitaire d'investissement		197,83
Prise en compte des restes à réaliser :		
*dépenses		0,00
*recettes		0,00
excédent de financement réel		0,00
besoin de financement réel		197,83

<b>Affectation du résultat 2023</b> <b>Au Budget Primitif 2024</b>
---

	197,83	au 1068 (investissement)
	3 622,74	au 002

## **PARTIE 2 : PROJETS EN 2024**

### **4/ MONT LA PINTE – CESSION A LA COMMUNE DE L'ASSIETTE D'UN CHEMIN**

#### **- Division de la parcelle cadastrée Section A n°496**

Monsieur VALETOUX Serge souhaite céder à la commune de Sornac l'assiette d'un chemin dont il est propriétaire au Mont La Pinte. En fait, la démarche avait été effectuée il y a plusieurs années sans que la cession soit devenue effective juridiquement. Il vient de réitérer sa requête afin que cette fois, la procédure de cession soit menée à son terme.

Monsieur le Maire propose d'accéder à cette demande d'autant plus qu'un document d'arpentage du géomètre expert Michel LEVRAT datant de 1990, toujours valable est présent dans le dossier.

Cette cession à la commune sera à titre gracieux et tous les frais afférents à la réalisation de cette cession seront à la charge de M.VALETOUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette proposition de cession à titre gracieux au profit de la commune de Sornac ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession d'assiette de chemin au Mont la Pinte ;
- Approuve que toute la procédure de cession soit confiée à Mme CHEMIN-MICHARD Marie, Consultante en procédures foncières et que tous les frais découlant de cette cession soient à la charge de M. VALETOUX Serge.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	7	3	10	10	10	0	0

### **5/ LOCAL INDUSTRIEL / GARAGE – AMENAGEMENT D'UNE PORTE A L'EXTERIEUR DU BATIMENT**

#### **- En vue d'avoir un local cloisonné accessible par l'extérieur**

Monsieur le Maire indique avoir un reçu un courrier des garagistes DOC X &T Mecano 19 locataire de la commune dans le bâtiment au Champ de la Croix. Ils souhaitent l'ouverture via une porte qui se situerait entre la porte de l'accueil du garage et la porte du bâtiment des employés communaux.

En effet, ils souhaitent avoir un atelier motoculture au sein du garage.

Monsieur le Maire a demandé un devis auprès de deux entreprises : Pour l'instant, seule une entreprise a répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve cette requête des garagistes sur le principe.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	7	3	10	10	10	0	0

Monsieur le Maire précise après en avoir été interrogé que le montant du premier devis s'élève à 8 500€/HT.

## **PARTIE 3 : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE**

### **6/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET TECHNIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif du dossier de diagnostic de performance énergétique (DPE) et technique (DDT) est de protéger et de mieux informer un futur propriétaire ou locataire sur les éléments de l'immeuble susceptibles de présenter des risques pour la santé ou pour la sécurité des personnes.

Pour valoriser le patrimoine de la commune et assurer aux locataires de la commune des logements conformes aux règles de sécurité en vigueur, il propose de lancer une opération sur une bonne partie du patrimoine immobilier de la commune. Les diagnostics à effectuer portent sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) , l'électricité, le plomb, l'amiante et le gaz.

Il propose de confier ces diagnostics à l'entreprise El Diagnostics de la Diège situé à Beyssac 19290 SORNAC. Le montant des devis s'élève à 5 929,13 € HT soit 7 115,00 € TTC.

Pour rappel, la commune de Sornac a signé une convention avec le Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation d'aides aux communes 2023-2025 en matière d'investissement. A ce titre, elle peut solliciter une subvention pour ce projet qui rentre bien dans la catégorie « Rénovation énergétique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la démarche sus-énoncée de faire faire des diagnostics de performance énergétique (DPE) et techniques (DDT) des bâtiments communaux ,
- autorise le Maire à signer les devis présentés par l'entreprise Diagnostics de la Diège situé à Beyssac 19290 SORNAC pour un coût total de 5 929,13 € HT soit 7 115,00 € TTC,
- autorise le Maire à mandater toutes les dépenses en lien avec les diagnostics énoncés ci-dessus,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre la contractualisation d'aides aux communes 2023-2025 en matière d'investissement.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	7	3	10	10	10	0	0

Le montant des subventions attendu est de 4 500€

## **7/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE POUR LE PLONGEOIR A L'ETANG DE CHAUX**

Monsieur le Maire rappelle que l'étang des Chaux est fréquenté par un bon de nombres d'habitants de Sornac, de touristes pendant l'été. Pour des raisons de sécurité, il a fallu procéder à la réfection du plongeoir.

L'entreprise MAURIANGE HABITAT située au Puy Blanc 19200 MARGERIDES a effectué la réfection. La facture d'élève à 1980 € HT soit 2376 € TTC.

Pour rappel, la commune de Sornac a signé une convention avec le Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation d'aides aux communes 2023-2025 en matière d'investissement. A ce titre, elle peut solliciter une subvention pour ce projet qui rentre bien dans la catégorie « Equipement sportif ».

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour cette dépense auprès du Conseil Départemental de la Corrèze.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la démarche sus-énoncée de réfection du plongeoir à l'étang de Chaux,
- autorise le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise MAURIANGE HABITAT située au Puy Blanc 19200 MARGERIDES pour un coût total de 1980 € HT soit 2376 € TTC,
- autorise le Maire à mandater toutes les dépenses en lien avec la réfection du plongeoir de l'étang de Chaux,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze dans le cadre la contractualisation d'aides aux communes 2023-2025 en matière d'investissement.

Mme Gisèle PASQUET demande s'il est possible d'être éligible aux attributions de subventions sus-énoncées sachant que les travaux ont été effectués.

Mme ORLIANGE lui explique que c'est possible parce que nous sommes dans le cadre de la contractualisation avec le Département.



Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	7	3	10	10	10	0	0

## 8/ QUESTIONS DIVERSES

. Mme Joelle DEZALY demande s'il est prévu de mettre une affiche pour indiquer les différents financeurs du projet Espace multi-sport. Des renseignements seront pris.

Oui c'est prévu et cela fait parti de tout le dossier signalétique qui doit être fait sur la commune. Ça sera fait.

. Mme Joelle DEZALY souhaite savoir si la collectivité va allouer une prime exceptionnelle aux agents pour le pouvoir d'achat.

Mme Orliange rappelle comme précisé au dernier conseil que c'est prévu et doit avant de le passer au conseil être présenté au comité social territorial des centres de gestions pour avis et que c'est en mai que celle-ci doit être versée si elle est approuvée par le CST et le conseil municipal.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Le Maire clos la séance à 21h00.

